
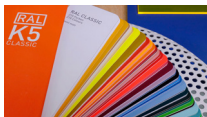







Validité : 31/12/2022

Offre n° : G-RAL-2022

RAL

Référence	Produit	Libellé	Total (HT)
RALK5G		Nuancier RAL K5 Brillant – 213 couleurs Brillantes, 1 couleur par page	39€
RALK5M		Nuancier RAL K5 Mat – 213 couleurs Mattes, 1 couleur par page	39€
RALK7		Nuancier RAL K7 – 213 couleurs 5 couleurs par page	14€
RALP1-SET		Nuancier RAL Plastique P1 100 références	990€
RAL840HR-SET		Nuancier RAL 840HR - Collection de 213 couleurs RAL Classic satinés, au format A6	2000€
RAL841GL-SET		Nuancier RAL 841G – Collections de 196 couleurs RAL Classic brillante, au format A6	2100€
RALE1-SET		Coffret de 420 couleurs solides RAL et 70 teintes métallisées	2000€

CONDITIONS ET TERMES DE LA VENTE

- . Conditions de paiement : 45 J FDM
- . Délai : stock ou environ 4 à 6 semaines
- . Frais d'emballage, assurance et transport : à partir de 25€
- . Frais de traitement administratif pour toute commande <50€ hors frais de port : 35€
- . Export : Nos prix s'entendent en EXW départ usine, les frais de port sont définis ou en SUS

Ce document n°G-RAL-2021 a valeur d'offre commerciale pour la rédaction de vos commandes.
Les prix indiqués dans nos tarifs et catalogues sont donnés sous réserve de modification sans préavis.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Toute commande du Client implique une acceptation tacite et sans réserve des présentes Conditions Générales de Ventes. Toute clause accompagnant une commande du Client ou tout autre document (comme les Conditions d'Achat du Client), qui serait en opposition ou qui ajouterait un élément nouveau aux présentes Conditions Générales, devra être mentionné et accepté par LABSOLUTIONS. On ne peut se prévaloir des accords qui n'ont pas été stipulés par écrit, saur erreur ou omission, et les engagements pris par les représentants ou agent commerciaux ne nous engagent qu'après avoir été dûment confirmés par écrit par la direction de LABSOLUTIONS.

2. COMMANDES

Les commandes téléphoniques reçues, ainsi que les ordres recueillis par nos commerciaux n'engagent notre société, quant à leur exécution, que si elles sont confirmées dans un document revêtu de votre signature et de la nôtre.

La réception des marchandises vaut confirmation de la commande et de l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales de ventes par l'acheteur.

3. PRIX

Les produits vendus par LABSOLUTIONS seront facturés au prix du tarif en vigueur au jour de la réception de la commande, sous réserve que le délai de livraison ne soit pas allongé du fait du Client.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT – RETARDS – INTÉRÊTS

Sauf conditions spéciales, tout règlement doit être effectué :

- Commande classique 30 Jours Date de Facture virement ou Chèque

En application de l'article L441-6 du Code de Commerce, toute somme versée après la date de paiement figurant sur la facture, donnera lieu au paiement de pénalités de retard dont le montant sera calculé sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'au remboursement des frais de recouvrement engagés.

Cet intérêt est dû à compter de la date d'exigibilité de la créance et ce sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le défaut de paiement d'une somme à l'échéance convenue entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client et non échues.

5. EXPÉDITION – LIVRAISON

Sauf indication spéciale du Client, LABSOLUTIONS choisit le mode d'expédition des produits. Ceux-ci voyagent aux risques et périls du destinataire et à ses frais, quel que soit le mode de transport adopté. Au cas où nos fournisseurs annuleraient nos ordres, nous aurions le droit d'annuler ceux de nos clients, et ce sans indemnité. Le Client devra, dès réception, s'assurer du bon état des colis et faire les réserves d'usage auprès du transporteur dans le délai légal prévu. Le Client est dans l'obligation d'apporter la preuve de tout manquant ou casse. LABSOLUTIONS s'efforcera d'observer les délais de livraison stipulés, mais n'engage pas sa responsabilité en cas de manquement à ceux-ci. La non observation du délai de livraison ne donne en aucun droit l'annulation du contrat ou à une indemnité quelconque.

6. RÉCLAMATIONS

Si les produits reçus ne sont pas conformes à la facture, le Client doit en aviser LABSOLUTIONS dans les trois jours à dater de la réception du bordereau d'expédition qui devra être joint à la réclamation du Client.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

7. RETOURS

Les produits pourront être retournés qu'après l'accord préalable et écrit de LABSOLUTIONS ; ils devront lui être adressés en port payé. Les produits retournés devront être en parfait état, et soigneusement emballés dans leur conditionnement d'origine, sans aucune modification de leurs références ou de leurs numéros de série ; ils devront conserver leur étiquette intacte, de même que leurs cachets ou marques permettant la revente de ces produits.

8. REVENTE

Les produits LABSOLUTIONS sont fournis aux conditions suivantes :

- a) Ils devront demeurer dans leur emballage d'origine, et les marques, numéros ou références indiqués sur les produits ou les emballages devront être intacts.
- b) Ils ne seront pas normalement revendus à tous les stades de la commercialisation ultérieure que par un personnel qualifié et dans des locaux permettant leur conservation, leur présentation et leur vente dans des conditions satisfaisantes.

9. MARQUES DE FABRIQUE

Les marques de fabrique des fabricants représentés par LABSOLUTIONS sont protégées par les lois en vigueur et les conventions internationales. En conséquence, ni le Client, ni les tiers en général ne peuvent utiliser les marques de fabrique des fabricants sans accord préalable et écrit de ces derniers ; il est, bien entendu, que l'acceptation des présentes Conditions Générales ne comporte aucunement une telle autorisation.

12. ASSURANCE

Pour couvrir les risques de perte, de vol ou autres dommages en cours de transport dont les produits pourraient faire l'objet, le Client prendra ses dispositions pour couvrir ces derniers auprès de sa propre compagnie d'assurance conformément aux dispositions de l'article 4 des présentes Conditions Générales.

13. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de LABSOLUTIONS est limitée à la réparation ou au remplacement des produits ou pièces détachées reconnus défectueux ou comportant un défaut de fabrication, d'étiquetage ou bien d'emballage. Toutes autres garanties sont exclues. Les Services Techniques de LABSOLUTIONS pourront rechercher les défauts allégués. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour perte ou dommages, directs ou indirects, quelle qu'en soit la cause. En aucun cas, le Client ne saurait prétendre, à quelque titre que ce soit, opérer une quelconque retenue sur le montant des factures correspondant à une livraison incomplète ou portant sur des produits.

14. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Clause de réserve de propriété : Les matériels restent à notre entière propriété jusqu'au paiement complet. LABSOLUTIONS se réserve le droit de les reprendre au cas où ils ne seraient pas payés. Loi N° 80-335 du 12 mai 1980. Nos traites ne font pas dérogation à cette clause. Tout litige ou contestation, à défaut de conciliation amiable, sera réglé par le tribunal de commerce de Romans.

15. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tous litiges pouvant survenir entre LABSOLUTIONS et le Client seront de la compétence exclusive des tribunaux de Romans.

CONTACT

ERICHSEN

9 Cours Manuel de Falla Z.I. MOZART - 26000 Valence - FRANCE

+33 (0)4 75 60 11 77 - info@erichsen.fr - www.erichsen.fr

RCS ROMANS B 520 958 919 – Capital de 20 000€ - Code APE : 4669B – TVA FR62520958919